



Extrait du registre des délibérations

Séance du CONSEIL DE COMMUNAUTE
LUNDI 20 NOVEMBRE 2017 A SUNDHOUSE

Délégués en fonction : 30 Présents : 28 Absents et excusés : 0 Procurations : 2

Délibération n° 2017-091

Accueil périscolaire d'Elsenheim – approbation de l'Avant-Projet Détaillé

Rapporteur : **Monsieur Bernard SCHULTZ, Vice-Président.**

Monsieur Bernard SCHULTZ, Vice-Président, précise que la demande pour un accueil périscolaire est particulièrement forte à Elsenheim. Par ailleurs, l'intégration de Grussenheim à la Communauté de Communes et la création, en septembre 2016, d'un regroupement pédagogique intercommunal (RPI) avec Elsenheim a nécessité la création de places d'accueil supplémentaires au périscolaire d'Elsenheim. Or, la configuration de la salle polyvalente accueillant le service n'est plus compatible, dans les conditions actuelles, avec un agrément de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Le Conseil de Communauté a donc approuvé, lors de sa séance du 15 juin 2016, par délibération n° 2016-53, la construction d'un nouveau bâtiment périscolaire à Elsenheim, dimensionné à 50 places, destiné aux enfants du RPI Grussenheim-Elsenheim. Ce nouveau bâtiment sera situé, à proximité immédiate de l'école, sur un terrain mis à disposition gracieusement par la commune d'Elsenheim.

La Communauté de Communes avait mandaté, en date du 1^{er} juin 2017, le cabinet d'architecture MGD de Strasbourg pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre relative à la conception et à la construction de ce nouvel équipement.

Pour rappel, le coût estimatif de l'opération arrêté lors de la phase Avant-Projet Sommaire est de 1 637 613,29€ HT (valeur septembre 2017) soit 1 255 838,00€ HT pour la partie travaux et 381 775,29€ HT pour la partie honoraires de la maîtrise d'œuvre, des missions de coordination Sécurité Protection et Santé et de contrôle technique, des études de sols, des publications et des imprévus.

Le nouveau bâtiment sera implanté sur l'emprise parcellaire où se situe l'école. Il offrira une superficie globale de 555m² déployée sur un niveau. La proximité immédiate de l'école permettra la mutualisation de la cour et du préau de 500m² directement mitoyens.

La structure périscolaire accueillera les jours scolaires, jusqu'à 50 enfants de 4 à 11 ans durant la pause méridienne et les soirs après l'école. En outre, la capacité des locaux permettrait éventuellement d'assurer le fonctionnement d'Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) en regroupant une cinquantaine d'enfants pour les périodes de vacances scolaires.

Artolsheim
Bindernheim
Boesenbiesen
Bootzheim
Elsenheim
Grussenheim
Heidolsheim
Hessenheim
Hilsenheim
Mackenheim
Marckolsheim
Ohnenheim
Richtolsheim
Saasenheim
Schoenau
Schwobsheim
Sundhouse
Wittisheim

Le projet architectural a été soumis aux services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale ainsi qu'à la Caisse d'Allocation Familiale qui ont émis un avis favorable.

Le coût prévisionnel, au stade de l'APD, se monte à la somme de 1 653 436,14 € HT (valeur octobre 2017).

Le montant des dépenses se répartit comme suit :

- Travaux : 1 255 255,19 € HT
- Honoraires : 212 705,14 € HT
- Divers : 185 475,81 € HT

Le plan de financement prévisionnel s'établit de la manière suivante :

- CAF du Bas-Rhin (aide de 3 000 € par place – subvention demandée le 30 janvier 2017 et obtenue le 2 mai 2017) : 150 000 €
- Etat (DETR : 30 % du montant hors taxes des travaux) : 376 577 €
- Autofinancement : 1 126 859,14 €

Le Conseil de Communauté est donc appelé à se prononcer sur l'Avant-Projet Détaillé qui a été présenté à la commission « Service à la Personne » le 07 novembre 2017 et a obtenu un avis favorable la Commission « Bâtiments » en date du 09 novembre 2017.

Les délais de réalisation prévisionnels de cette opération sont, à ce jour, les suivants :

- Dépôt du permis de construire : mi-novembre 2017
- Etablissement des dossiers de consultations des entreprises : décembre 2017
- Attribution des marchés : février 2018
- Ouverture du chantier : avril 2018
- Durée des travaux : 14 mois environ
- Livraison de l'opération : fin juin 2019.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

Vu la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée,

Vu le décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre,

Vu la délibération n°2016-53 du Conseil de Communauté en date du 15 juin 2016 décidant de la création d'un nouveau bâtiment périscolaire à Elsenheim,

Vu la délibération n° 2016-93 du Conseil de Communauté en date du 21 novembre 2016 relative à la validation du programme,

Vu l'avis de la Commission « Service à la Personne » en date du 07 novembre 2017,

Vu l'avis de la Commission « Bâtiment » en date du 09 novembre 2017,

- ◆ **approuve** la consistance technique de l'Avant-Projet Détaillé (APD) ;
- ◆ **approuve** le coût estimatif de l'opération tel qu'il résulte de l'APD soit un montant de 1 653 436,14 € HT qui fera l'objet d'une inscription au budget primitif 2018 ;
- ◆ **approuve** le plan de financement prévisionnel tel que visé ci-dessus ;
- ◆ **autorise** le Président à lancer la procédure nécessaires à la dévolution des travaux conformément aux dispositions du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif au marchés publics ;
- ◆ **autorise** le Président à solliciter toutes les subventions possibles pour le financement de l'opération.

Adopté par 29 voix pour, 1 abstention (Monsieur Jean-Claude SPIELMANN).



Pour extrait conforme, Marckolsheim, le 23 novembre 2017

Pour le Président,

Par délégation,

Le Directeur Général des Services,

Stéphane ROMY

